

Programme – J.418

Ouverture de la session

1. L'environnement des logements PLS

- Positionner les logements PLS dans le dispositif Logement Social
- Repérage des textes législatifs et réglementaires applicables à la gestion locative : Code de la construction et de l'habitation, loi du 6 juillet 1989, ...

2. Spécificités de la sélection du locataire

- Commercialisation et information des demandeurs
- Conditions et critères d'attribution
- Plafonds de Ressources
- L'APL
- Garanties et cautionnement

3. Spécificités du bail

- Les signataires
- Clauses
- Annexes

4. Spécificités liées à l'occupation des lieux par le locataire

- Les obligations des parties
- La mobilité
- Les changements de situations familiales
- Le décès du locataire
- La sous location
- La location
- Le congé

5. Spécificités de procédures et de contentieux

- Autorité de contrôle
- Contentieux spécifiques
- L'impayé, l'APL et la procédure d'expulsion

6. Spécificités des aspects financiers du bail

- Loyer initial
- Loyer à la relocation
- Loyer et renouvellement
- Dépôt de garantie

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Identifier les spécificités de la gestion des logements PLS par un investisseur du secteur libre
- Pratiquer les avenants et changement de situations familiales
- Repérer les impacts des règles d'attribution sur la commercialisation locative des logements
- Recenser les documents et outils à adapter

Personnes concernées

- Bailleurs et administrateurs de biens du secteur libre.

Prérequis

- Connaissance et pratique de la loi du 6 juillet 1989

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports théoriques
- Échanges interactifs
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Consultant formateur, spécialiste du logement social et du secteur libre
Maîtrise de Droit Privé

Dates

28-29 septembre 2020

Prix

1310€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com